

Nombre de Conseillers  
en exercice : **11**  
présents : **11**  
pouvoirs : **0**

---

Séance du 28 janvier 2020

---

L'an deux mil vingt, le vingt-huit janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est rassemblé salle de réunion de la Mairie, sous la Présidence de Madame BOULON Élise, Maire.

**Présents** : Mmes BOULON Élise, BOUBAT Isabelle, POIRET Pascale, Mrs BAYLOT Eric, BOUTET Jérôme, HARTMAN Antonie, LINTIGNAT Anthony, REGRAIN Julien, ROBLOT Claude, TAUVERON Claude, VALTON Jean-Pierre.

**Absent ayant donné pouvoir** : /

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : M. Claude ROBLOT

**Date de la convocation** : 23 janvier 2020

---

**OBJET: Achat immobilier parcelle B 1633 et travaux de démolition - n° 2020-01-1**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un péril a été apposé et toujours en cours, sur des bâtiments appartenant aux conjoints TSCHAN, sise au 6 et 8 de la rue Principale.

Il est proposé aux Membres présents de faire une proposition d'achat à 4.000 € (quatre mille euros) pour le bâti et le terrain, correspondant à la parcelle cadastrée B 1633

A ce montant, si les propriétaires acceptent cette transaction, viendront s'ajouter les frais de mise en sécurité du bâti.

Un devis a été demandé auprès de la société de maçonnerie P. DUCROT de Commentry pour :

- La protection des abords
- Echafaudage et soutènement provisoire de la structure
- Dépose de la couverture et renfort de la charpente
- Démolition et évacuation du mur de façade
- Renfort d'un pignon

Ces prévisions s'élèvent à 15.144,03 € HT, soit 18.172,84 € TTC

Dans le cas où la vente ne soit pas effective, Madame le Maire présentera le devis de mise en sécurité aux propriétaires actuels ; ces frais leur incombant si le péril devait être maintenu.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (10 voix pour, 1 abstention) :

- ACCEPTE que Madame le Maire fasse une offre aux conjoints TSCHAN pour la somme de 4000 € pour l'achat de la parcelle B 1633,
- ACCEPTE dans ce cas la mise en sécurité du bâti pour 15144,03 € HT de l'entreprise P. DUCROT,
- DEMANDE une aide au Conseil Départemental pour le dispositif « solidarité », ainsi qu'à la Communauté de Communes
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**OBJET: Montant du loyer de l'ancien presbytère (4 RUE DU BICENTENAIRE) - n° 2020-01-2**

Les locataires de ce bâtiment ont quitté les lieux début décembre 2019

Des petits travaux d'entretien ont été réalisés suite à ce départ.

Ce logement est donc prêt à accueillir de nouveaux occupants.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (7 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions) :

- DECIDE du montant de loyer de la maison de l'ancien presbytère sise au 4 rue du Bicentenaire à 425 € mensuel, revalorisé chaque année sur l'indice du coût de la construction,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**OBJET: Menuiseries maison de l'ancien presbytère - n° 2020-01-3**

Madame le Maire informe les Membres présents qu'il est nécessaire, avant la mise en location du logement communal, d'effectuer le remplacement de quelques menuiseries.

A savoir, une porte-fenêtre et une porte intérieure coulissante ; un devis a été demandé auprès de la société Auriche pour un montant de 1.310,60 € HT, soit 1.572,72 € TTC

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (11 voix) :

- ACCEPTE que le devis de la société Auriche pour un montant de 1.310,60 € HT, soit 1.572,72 € TTC,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**OBJET: Achat d'un équipement d'élagage pour l'adjoint technique - n° 2020-01-4**

Madame le Maire informe les Conseillers présents qu'il est nécessaire d'équiper l'agent technique (espaces verts) de la Commune, à savoir :

- 1 équipement complet pour élaguer les arbres (suite à formation élagage suivie) :

➤ Devis HEVEA de 751,69 € HT, soit 902,03 € TTC

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (11 voix) :

- ACCEPTE le devis HEVEA pour 751,69 € HT, soit 902,03 € TTC
- DEMANDE le soutien du Conseil Départemental au dispositif « Solidarité Départementale »,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**OBJET: Renouvellement convention avec la S.P.A. - n° 2020-01-5**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article L.211-20 et L.211.24 du code rural, la commune doit disposer d'un lieu de garde et de détention des animaux errants ou dangereux.

Elle rappelle qu'une convention avait été signée en 2014 avec la Société Protectrice des Animaux pour l'accueil et le suivi des animaux. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Elle propose de signer une nouvelle convention avec la Société Protectrice des Animaux.

Elle informe que l'accueil des animaux a lieu sur le site de Montluçon.

La prestation est facturée sur la base de 1,19 € par habitant pour 2020

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (11 voix pour) :

- PREND acte des obligations de la commune,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la SPA,
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget, section de fonctionnement.

**OBJET: Station d'épuration - n°2020-01-6**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers que la station d'épuration présente toujours un dysfonctionnement et ce depuis sa création. Il est désormais urgent de trouver une solution.

Après demande auprès du BDQE (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) du Département, un devis a été demandé à l'entreprise Solignat pour tenter de parer les malfaçons faites lors de sa construction, empêchant un fonctionnement normal et ce à moindre cout.

Le montant de son estimation s'élève à 6.500,00 € HT, soit 7.800,00 € TTC et qui consisterait notamment à ajouter une géogrise de séparation, remplacer les tuyaux servant à filtrer et fournir du sable et des gravillons.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour) :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise Solignat de 6.500 € HT, soit 7.800 € TTC,
- DEMANDE le soutien du Conseil Départemental au dispositif « Solidarité Départementale »,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**OBJET: Avenant au marché public « Maison des Associations »  
Lot n°2 - n°2020-01-7**

Madame le Maire rappelle que pour le lot n°2 (menuiserie extérieure aluminium/serrurerie) des PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles) avaient été prévues, mais non signées.

Il s'agit, pour l'entreprise Miroiterie de La Loue, de la fourniture et pose d'étagères métalliques (charges lourdes) de 400 mm de profondeur pour un montant de 4.180,00 € HT

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour) :

- ACCEPTE l'avenant au marché « Maison des Associations » concernant les PSE de la Miroiterie de La Loue pour un montant de 4.180,00 € HT,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant clos. La séance est levée à 20h35

### RECAPITULATIF

N°	Objet
2020-01-1	<b>Achat immobilier parcelle B 1633 et travaux de démolition</b>
2020-01-2	<b>Montant du loyer de l'ancien presbytère</b>
2020-01-3	<b>Menuiseries maison de l'ancien presbytère</b>
2020-01-4	<b>Achat d'un équipement d'élagage pour l'adjoint technique</b>
2020-01-5	<b>Renouvellement convention avec la S.P.A.</b>
2020-01-6	<b>Station d'épuration</b>
2020-01-7	<b>Avenant au marché public « Maison des Associations » Lot n°2</b>